



## « Collectif pour la Grande Cause Nationale 2010 contre les violences faites aux femmes »

### COMMUNIQUE DE PRESSE - 8 MARS 2010

#### **Collectif pour la Grande Cause Nationale 2010 contre les violences faites aux femmes**

Oui, la violence masculine envers les femmes existe. Elle a toujours existé. À toutes les époques, sur tous les continents, dans toutes les cultures. Aujourd'hui agir contre ces violences est une Grande Cause Nationale qui concerne l'ensemble de notre société.

Des femmes ont toujours lutté contre les violences masculines. Des luttes personnelles, individuelles pour surmonter la violence. Des luttes solidaires pour venir en aide aux femmes violentées. Des luttes féministes qui s'organisent, se spécialisent, se développent de plus en plus depuis quarante ans contre les multiples formes de violence : violences sexuelles, violences dans la relation de couple, violences liées aux traditions, violences sur le lieu du travail, violences envers les femmes issues d'autres cultures, violences de l'achat d'« actes sexuels », violences de l'image dégradée et avilissante des femmes dans la production pornographique...

Aujourd'hui, pour cette Grande Cause nous sommes réunies, organisées dans un collectif de 25 associations. Nos champs d'action sont divers mais nous faisons les mêmes constats.

- Quelle qu'en soit la forme, la violence masculine envers les femmes découle de l'organisation millénaire des sociétés humaines, système patriarcal historique et structuré de domination des femmes par les hommes.
- Quelle qu'en soit la forme, la violence provoque les mêmes blessures : atteintes à l'identité, à l'intégrité, à la liberté, aux droits fondamentaux, à l'équilibre psychique, à la santé physique et mentale de celles qui en sont victimes ;
- Quelle qu'en soit la forme, pour exercer des violences les agresseurs mettent en œuvre la même stratégie : isoler, mépriser et dévaloriser leur victime, transférer la responsabilité des violences sur celle qui les subit, maintenir sous terreur, verrouiller la parole qui mettrait un terme à leur impunité ;
- Quelle que soit la forme de violence subie, les femmes violentées ont besoin de soutien, de sécurité, de solidarité, de justice, de soins pour retrouver le sens de leur vie et leur pleine autonomie.
- Quelle que soit la forme de violence, le fondement de l'aide que nous pouvons leur apporter est semblable et nous leur disons : vous avez raison de dénoncer la violence, l'agresseur n'avait pas le droit d'agir de cette façon, c'est interdit, c'est puni, vous avez des droits, nous allons vous aider .

Ces quarante années ont permis de briser le silence. Trop longtemps les victimes ont été étouffées par la honte, aujourd'hui il est temps, ensemble, de faire changer la honte de camp !

Site du collectif : **[www.violencesfaitesauxfemmes.com](http://www.violencesfaitesauxfemmes.com)**



## « Collectif pour la Grande Cause Nationale 2010 contre les violences faites aux femmes »

### PLAN D'ACTION

Faisant suite à la mobilisation des associations, le Premier Ministre, comme il s'y est engagé le 25 novembre 2008 devant les associations concernées à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, a choisi comme grande cause nationale 2010 « la lutte contre les violences faites aux femmes ».

#### OBJECTIFS

**La campagne Grande cause nationale 2010, à travers diverses actions nationales, territoriales ou locales des membres d'un collectif ad hoc, vise à :**

- **rendre visible les violences faites aux femmes en France,**
- **s'attaquer aux inégalités femmes - hommes et donc aux rapports sociaux de sexe, aux relations filles / garçons,**
- **assurer une meilleure visibilité de l'accompagnement des femmes,**
- **renforcer le soutien aux associations engagées dans la lutte contre ces violences, en particulier celles qui exercent auprès des femmes sur l'ensemble du territoire français.**

Le collectif est composé de 25 associations qui ont toutes apporté leur expertise, leurs convictions et se sont inscrites dans l'objectif d'obtenir, avec la mobilisation de l'État, la Grande Cause Nationale 2010 contre les violences faites aux femmes.

Chaque association, à travers ses statuts, est engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Elle se reconnaît dans l'approche féministe de ces violences, adhère à la charte (adoptée le 23 janvier 2009) et s'engage à la promouvoir. Elle a conduit des actions contre ces violences durant les trois dernières années. L'ensemble des associations appartenant aux réseaux nationaux du collectif et répondant à ces critères sont membres de fait du collectif.

Pour participer aux événements « Grande cause nationale 2010 lutte contre les violences faites aux femmes », les associations non fédérées n'appartenant pas à une fédération, un réseau ou une association d'envergure nationale membre du collectif devront se rattacher à l'un de ceux-ci.

Le label grande cause nationale permet à des organismes à but non lucratif d'organiser des campagnes faisant appel à la générosité publique et d'obtenir des diffusions gratuites sur les radios et télévisions publiques.

Les membres du collectif ne bénéficient pas ou peu de services ou budgets communication. Pour mettre en œuvre un plan d'action conséquent, le collectif s'appuie sur une agence de communication, réalisateurs et photographes qui ont souhaité s'engager gratuitement à ses côtés pour élaborer et construire des outils de communication.

## **CONTENU**

- Un spot télévisuel (30 secondes) sera utilisé sur trois périodes fortes, à des heures de grande écoute (avant ou après les journaux télévisés), pour le lancement en janvier, un rappel dans le courant du 2e semestre et pour clôturer l'année grande cause nationale 2010. Pour ce faire, le collectif bénéficiera des 12 espaces gratuits sur les chaînes publiques auprès de qui il négociera des passages supplémentaires ainsi que sur les chaînes privées.
- Des spots audio seront diffusés sur des radios publiques et privées pendant ces trois périodes fortes, mais aussi lors d'événements thématiques.
- Un site internet ad hoc sera créé spécifiquement pour la grande cause nationale 2010 contre les violences faites aux femmes.
- Des campagnes presse se dérouleront tout au long de l'année 2010.
- Des séminaires et colloques seront organisés tout au long de l'année par les têtes de réseau, membres du collectif.
- Des débats organisés autour du film « la domination masculine » avec le réalisateur et les associations locales de lutte contre les violences faites aux femmes.

Pour clôturer la grande cause nationale 2010 contre les violences faites aux femmes, le collectif organisera :

- un séminaire de recherche,
- une soirée plus festive avec des artistes souhaitant apporter leur soutien à cette cause.

## **PUBLIC**

Le public visé par la campagne et les différents événements doit être le plus large possible. En effet un des objectifs principaux du collectif est de responsabiliser les différentes catégories de la population. Seront visées toutes les couches de la société, toutes les catégories socioprofessionnelles.

## **LIEUX DES ACTIONS**

Les actions se dérouleront sur tout le territoire tant en métropole qu'en outre mer

## **PLANNING**

Démarrage en janvier 2010

Des temps forts tout au long de l'année, moments des séminaires et colloques thématiques,

Des débats sur tout le territoire autour du film « la domination masculine » de Patric Jean

Des initiatives territoriales et locales

Des campagnes médiatiques toute l'année avec des moments ciblés,

Une clôture par un séminaire de recherches et une soirée festive.

**CHARTRE DU**  
**« COLLECTIF POUR LA GRANDE CAUSE NATIONALE 2010 CONTRE LES**  
**VIOLENCES FAITES AUX FEMMES »**

*Cette charte s'inspire notamment des textes de l'ONU (plateforme de Pékin, convention Cedaw (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes) – Convention de 1949 pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui).*

La violence envers les femmes résulte directement d'un système patriarcal, historique et structuré de domination des femmes par les hommes.

La violence à l'égard des femmes quels que soient leur âge, milieu social, orientation sexuelle, origine, découle donc essentiellement des inégalités dans les rapports sociaux entre les sexes.

L'expression « violence à l'égard des femmes » désigne tous les actes de violence dirigés contre les femmes en tant que telles et causant, ou pouvant causer, aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, dans tous les aspects de la vie en société.

L'expression « violence à l'égard des femmes » désigne également tous les actes de violence résultant des intégrismes et obscurantismes culturels, religieux et ethniques. En conséquence, la violence à l'égard des femmes s'entend comme englobant, sans y être limitée, les formes de violence énumérées ci-après :

La violence physique, sexuelle, psychologique, économique et administrative exercée au sein de la famille, y compris les coups, les sévices sexuels infligés aux enfants de sexe féminin, le viol conjugal et autres pratiques traditionnelles archaïques (les mutilations sexuelles féminines, les crimes dits « d'honneur », les mariages forcés, les violences liées à la dot, la polygamie) ; la violence non conjugale et la violence liée à l'oppression des femmes.

La violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la société, y compris le viol, les sévices sexuels, le harcèlement sexuel sur le lieu du travail, dans les établissements d'enseignement et ailleurs, la prostitution et la traite qui en découle.

La violence physique, sexuelle et psychologique perpétrée ou tolérée par l'Etat où qu'elle s'exerce.

Un certain nombre de ces violences constituent d'ores et déjà des infractions délictuelles et criminelles. Leurs auteurs sont passibles de poursuites et de sanctions. Que ces violences soient exercées au sein du couple, dans la famille, dans l'espace social, le consentement de la personne ne

peut être opposable. Les références au relativisme culturel, aux coutumes, aux traditions ou aux religions, ne peuvent en aucun cas constituer des circonstances atténuantes.

Les violences faites aux femmes ont des conséquences multiples sur le plan socio-économique, juridique et sur la santé globale des femmes concernées, voire celle des enfants exposés à ces violences.

Ce constat appelle notamment :

- à un engagement aux côtés des femmes pour leurs droits à la liberté, l'égalité, l'intégrité et pour la laïcité ;
- à un soutien spécialisé pour leur reconstruction et leurs démarches ;
- à des actions de prévention et de sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la société civile ;
- et en conséquence à un ensemble de moyens cohérents et d'envergure pour lutter contre les violences sexistes.

Par son approche, son analyse et ses propositions, le féminisme a rendu visible une réalité structurelle et fondamentale de société. Il a notamment mis en évidence le fonctionnement et les stratégies du système de domination sexiste fondé sur un principe d'inégalités entre les femmes et les hommes.

Ce système réduit gravement la liberté de choix des femmes.

Peuvent être membres du « Collectif pour la grande cause nationale 2010 contre les violences faites aux femmes » les associations qui se reconnaissent dans cette approche féministe, adhèrent à la charte, s'engagent à la promouvoir et à respecter le règlement intérieur du collectif.

.....  
**[www.violencesfaitesauxfemmes.com](http://www.violencesfaitesauxfemmes.com)**

## Liste des associations

### Du Collectif pour la grande cause nationale 2010 contre les violences faites aux femmes

- **Association de Femmes Euro-Méditerranéenne Contre les Intégrismes** (AFEMCI)
- **Association Française des Femmes Médecins** (AFFM)
- **Alliance des femmes pour la démocratie**
- **Association de Solidarité avec les Femmes Algériennes Démocrates** (ASFAD)
- **Association européenne contre les Violences Faites aux Femmes au Travail** (AVFT)
- **Commission pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles** (CAMS)
- **Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes** (CLEF)
- **Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles** (CNIDFF)
- **Collectif Féministe Contre le Viol** (CFCV)
- **Conseil National des Femmes Françaises** (CNFF)
- **Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes** (ECVF)
- **Fédération Nationale Solidarité Femmes** (FNSF)
- **Femmes Solidaires**
- **Fondation Jean et Jeanne SCHELLES**
- **Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles Féminines, des Mariages Forcés, et autres pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des enfants** (Fédération Nationale GAMS)
- **Les Marianne de la diversité**
- **Mouvement Jeunes Femmes**
- **Mouvement du Nid**
- **Mouvement Ni Putes Ni Soumises**
- **Mouvement Français pour le Planning Familial**
- **Regards de Femmes France**
- **Union Européenne Féminine** (UEF)
- **Vivent les femmes**
- **Voix de Femmes**
- **ZONTA Clubs de France**